

# RÉSEAU NATIONAL JEUNES DE LA RUE JEUNES EN ERRANCE

Décembre 2025

bulletin n° 3-2025

## SOMMAIRE

Ce bulletin ne sera pas le dernier...	p. 2
Xavier Emmanuelli	p. 2
Lire, voir, écouter...	p. 2
Le rôle des politiques médico-sociales dans la prise en charge des jeunes en errance. Sujet pour l'agrégation...	p. 5
Le projet de recommandation de bonne pratique sur la prévention spécialisée	p. 6
« Dehors, ensemble »	p. 6
Le Diplôme d'Université « Enfants et jeunes de la rue »	p. 6
Parler « toxico » avec des élus politiques	p. 6
Des questions et des projets au travail dans des équipes	p. 7
Les rencontres nationales « Jeunes de la rue-Jeunes en errance » 2025	p. 8
La réforme du financement des CHRS	p. 8
Des rendez-vous locaux et nationaux	p. 8

Ceméa. 24 rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18  
[jeunes-en-errance.cemea.asso.fr](http://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr)  
Contact : [errance-rue@cemea.asso.fr](mailto:errance-rue@cemea.asso.fr)

## ***CE BULLETIN NE SERA PAS LE DERNIER***

---

On sait que le financement de l'animation du réseau et des rencontres nationales annuelles a été refusé par l'Etat pour 2025.

Les rencontres nationales de fin d'année viennent cependant d'avoir lieu à Bruxelles avec nos partenaires belges, grâce à des financements belges, avec une participation financière des équipes françaises et belges.

Des propositions de solutions de financement pour 2026 et ensuite sont à l'étude et vont bientôt être diffusées.

Alors, ce troisième bulletin 2025 réalisé sans aucune aide de l'Etat, après une interruption d'envois depuis mai, sera-t-il le dernier car le réseau pourrait ne plus exister ? Non, car trop d'équipes, trop de professionnels veulent que cela continue. Nous verrons comment, mais nous réussirons.

## ***XAVIER EMMANUELLI***

---

Xavier Emmanuelli est décédé dimanche 16 novembre 2025.

La presse et la mémoire professionnelle retiendront de lui qu'il a été le cofondateur de Médecins Sans Frontière, la première ONG humanitaire qui ne s'interdisait pas les témoignages et les interpellations publiques. Restera aussi de lui l'invention, la création du Samu Social tourné vers les gens de la rue. Engagé en politique comme Secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence, il nous dira plus tard que cela n'avait pas été le moment le plus simple de sa carrière ni de sa vie par les impossibilités qu'il a alors rencontrées.

Les Ceméa ont rencontré et travaillé avec Xavier Emmanuelli à trois reprises.

La première fut durant les années 1990 dans le cadre d'un groupe informel, le réseau national Souffrance Psychique et Précarité. Des psychiatres, des urgentistes, des travailleurs sociaux, des sociologues, des psychologues construisaient là une compréhension interprofessionnelle des dynamiques d'exclusion et des réponses possibles à y apporter. Il en est né, entre autres, les Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité.

La seconde fois fut quand il était Secrétaire d'Etat et qu'en 1997 il a engagé l'Etat pour légitimer et soutenir financièrement les Ceméa pour le développement d'un réseau national naissant des équipes au travail avec les jeunes de la rue, les « Jeunes en errance ».

La troisième se poursuit, avec notre intervention, appuyée sur l'expérience accumulée avec les jeunes de la rue, dans le Diplôme d'Université « Enfants et jeunes de la rue en France et dans le monde » qu'il a créé et qu'il dirigeait.

Son accompagnement exigeant et son attention apportée au réseau « Jeunes de la rue-Jeunes en errance » n'ont pas fléchis après la fin de ses responsabilités gouvernementales.

Les Ceméa saluent cet homme engagé et respectable.

## ***LIRE, VOIR, ECOUTER ...***

---

***Les jeunes quittant les établissements de l'aide sociale à l'enfance  
Dynamiques de sorties, durées d'accueil et éléments de parcours***

Elisa Abassi

[Les dossiers de la DREES n°105](#). Février 2023

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publie un *Dossier de la DREES* sur les jeunes accueillis en établissement de l'aide sociale à l'enfance. Cette étude repose principalement sur l'édition 2017 de l'enquête auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (ES-PE). Elle analyse les dynamiques de maintien et de sortie, au cours de l'année 2017, de l'ensemble des jeunes accueillis au sein des établissements de l'ASE. Elle présente également des éléments de trajectoires, notamment résidentielles, des jeunes sortants de ces établissements en 2017.

**À âge donné, les MNA quittent moins les établissements et sortent moins de l'ASE.**

Lorsque les caractéristiques des jeunes et leur parcours sont pris en compte dans les analyses, les résultats soulignent que les MNA sont moins susceptibles de changer d'établissement ou de quitter le dispositif de l'ASE en cours d'année 2017 que les non-MNA.

**Des dynamiques de sorties d'établissement variables selon le type de structures d'accueil**  
 Sur l'ensemble des jeunes accueillis au 31 décembre 2016 dans l'une des cinq catégories d'établissements de l'ASE, 46 % ont quitté, au cours de l'année 2017, l'établissement où ils étaient fin 2016 : 30 % l'ont quitté avec le maintien d'une mesure de protection à leur sortie (dont 25 % avec une mesure de placement et 5 % avec une mesure d'action éducative), et 16 % l'ont quitté sans mesure (et sont donc sortis de l'ASE en 2017).

Liés à leur vocation et leurs pratiques spécifiques d'accueil, les taux de sortie d'établissement en 2017 sont moins élevés en villages d'enfants (17 %) et en lieux de vie (30 %), en particulier par rapport aux foyers de l'enfance (67 %) et aux pouponnières (75 %). Les MECS se situent à un niveau intermédiaire (43 %).

**Quitter l'ASE est plus fréquent pour les jeunes majeurs et les jeunes placés à domicile**  
 Les jeunes majeurs et les jeunes placés à domicile (dont les placements sont principalement gérés par les MECS), pris en charge en établissement fin 2016, sont les plus susceptibles de connaître une mobilité en cours d'année 2017 et de quitter le dispositif de protection. En 2017, deux tiers des jeunes majeurs (âge fin 2017) quittent un établissement d'accueil ; parmi eux, plus d'un tiers le quittent sans mesure de protection. De leur côté, un peu plus de la moitié des jeunes placés à domicile sortent – de la gestion – d'un établissement et trois sur dix quittent le dispositif de l'ASE en 2017. À l'inverse, les jeunes en situation de handicap sortent moins d'établissement (avec ou sans maintien de mesure de protection) [32 %] que ceux n'ayant pas de reconnaissance administrative d'un handicap (48 %).

**L'accompagnement des jeunes majeur·e·s : des avancées de la loi « Taquet » à appliquer.**  
[Guide juridique Fédération des Acteurs de la Solidarité](#), mai 2025.

« La promulgation de la loi du 7 février 2022 « relative à la protection des enfants » dite loi « Taquet », saluée par la FAS, présageait une amélioration pour l'accompagnement social global des jeunes majeur·e·s anciennement pris·es en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance.

L'obligation de prise en charge par le département pour les jeunes majeur·e·s âgé·es de moins de 21 ans, l'affirmation dans les textes d'un accompagnement global ou encore le droit au retour sont autant d'éléments allant dans le sens d'une meilleure prise en charge des jeunes majeur·e·s en situation de vulnérabilité.

Néanmoins, trois ans après cette promulgation, force est de constater que cette loi n'est toujours pas effective dans tous les territoires. Pire, la loi dite « immigration » de janvier 2024 vient porter atteinte aux droits des jeunes majeur·e·s créant alors un double système de protection de l'enfance et une inégalité de droits pour des personnes devant être protégées.

Sous l'impulsion des adhérent·e·s de la FAS accompagnant les jeunes majeur·e·s en prise avec les réalités et les lacunes des prises en charge par les départements et dans la continuité des enquêtes sur la non application de la loi Taquet menées par le collectif *Cause majeur !* la FAS nationale s'est saisie de cet enjeu et a souhaité outiller juridiquement son réseau.

Ce guide reprend :

- Le cadre juridique de l'accompagnement des jeunes majeur·e·s détaillant l'obligation de prise en charge globale par le département, les conditions pour prétendre à cet accompagnement et les modalités de cette prise en charge ;
- Une présentation des recours possibles pour faire valoir les droits des personnes ».

**Tous vulnérables ? Etude sur les Français et les vulnérabilités**

Sourcing CREDOC n° Sou2025-5041. 30-9-2025

<https://www.credoc.fr/publications/tous-vulnerables-etude-sur-les-francais-et-les-vulnerabilites>

Une étude socio-épidémiologique sur le sentiment de vulnérabilité, entre limites statistiques de la subjectivité, enfouissement des portes ouvertes et identification intéressante de points de souffrance. Subjectivité, parce que dans une situation donnée, les supposés facteurs de vulnérabilité ne sont pas perçus de la même façon par des personnes différentes.

Enfoncement de portes ouvertes, parce qu'il apparaît au fil de l'étude que plus on est mal logé, plus on est en dynamique d'exclusion, plus on est en difficulté financière et sociale, plus on est isolé, plus on est jeune... et plus on se sent vulnérable. Un scoop.

Reste qu'il apparaît aussi que les 18-24 ans forment la catégorie d'âge qui se sent la plus vulnérable 38% (grossièrement trois fois plus que la plupart des autres catégories d'âges et sociales) cumulant au moins trois facteurs de vulnérabilités. Une reprise de la démonstration qui montre l'effet de la conjugaison de facteurs vulnérabilisants peut être utile pour argumenter le développement de formes

d'actions multiples, globales, auprès de jeunes en difficulté, à l'encontre des actuelles dynamiques de projets en silos s'ignorant les uns les autres.

### **Le projet habitat jeunes : protéger les plus vulnérables et émanciper tous les jeunes.**

Marianne Auffret et Violaine Pinel. Rhizome n° 94, 2025-3, p. 10

Les FJT se trouvent au milieu des évolutions des questions de jeunesse, passés de l'accueil simple et évident de jeunes travailleurs à des accueils de jeunes de plus en plus divers, faisant de plus en plus fonction d'établissements sociaux avec de nouveaux publics ASE, MNA, SIAO. Comment tenir les deux bouts, émancipation et protection ?

La conclusion du texte dit « *La précarisation de la jeunesse, la pression des réservataires de logement en temps de crise, la spécification grandissante des dispositifs et des publics rendent le projet de plus en plus difficile à mener. La capacité des FJT à protéger autant qu'à autonomiser tient pourtant sur cette ligne de crête.* »

...

### ***Améliorer la prise en charge à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance : l'accompagnement vers l'autonomie***

Recommandation de bonnes pratiques professionnelles  
Haute Autorité de Santé. 2024

« Ces recommandations de bonnes pratiques professionnelles relatives à l'amélioration de la prise en charge des personnes accompagnées à leur sortie des dispositifs de protection de l'enfance, s'inscrivent dans un programme en deux volets. Le premier volet, publié en 2021, vise à [améliorer la prise en charge des enfants à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance](#), dans le cadre d'un retour en famille.

Ce second volet s'attache à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance des adolescents atteignant la majorité et des jeunes majeurs, ainsi que des mineurs émancipés de plus de 16 ans.

Cette RBPP propose un cadre méthodologique et pratique propice à la qualité de l'accompagnement jeune majeur, centré sur la consolidation de l'autonomie. Elle tient compte des nouvelles postures et modalités d'intervention à engager pour s'adresser aux adolescents devenus majeurs, positionnés comme acteurs premiers et décisionnaires de leur parcours de vie. Les multiples temporalités à l'œuvre autour du jeune majeur et le recours indispensable à des tiers en vue de la sortie définitive des dispositifs sont également pris en compte

Dans la continuité de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, la loi n°2022-140 du 7 février 2022 porte des évolutions relatives aux pratiques de préparation de la majorité, d'octroi des mesures d'accompagnement ainsi qu'à la préparation et à la mise en œuvre de la sortie définitive des bénéficiaires de ces dispositifs d'accompagnement jeune majeur.

La réflexion de la HAS prend en compte ces évolutions ainsi que les orientations défendues par les récentes stratégies [ministérielles](#) ou [interministérielles](#) visant à prévenir les difficultés constatées chez les jeunes adultes qui sortent des dispositifs de protection de l'enfance, entre 18 et 21 ans.

Les principaux enjeux identifiés de cette RBPP sont :

- L'adéquation entre l'évaluation des besoins, potentialités et compétences du jeune majeur et les mesures d'accompagnement retenues et mises en œuvre ;
- L'implication et la co-élaboration des parcours d'accompagnement avec le jeune ;
- La progressivité du processus de sortie du jeune majeur des dispositifs d'accompagnement en protection de l'enfance ;
- Le respect de la temporalité du jeune, en lien avec les autres temporalités à l'œuvre dans son parcours ;
- La prévention des situations de précarité connues par les jeunes adultes précédemment accompagnés dans le cadre de la protection de l'enfance ;
- L'exercice effectif, pour les personnes accompagnées, de leurs droits ;
- La continuité des parcours d'accompagnement de l'adolescent confié ou suivi en collaboration avec l'ensemble des institutions concernées ;
- L'articulation des actions des autorités administratives et judiciaires, dans une logique de prévention des ruptures dans le parcours de la personne concernée ».

### ***Le travail éducatif de rue en centre-ville***

Stéphane Duborjal

Vie Sociale et Traitement n°166, 2<sup>ème</sup> trim 2025. p. 76-79

Une présentation des modes d'action d'une équipe d'éducateurs de rue dans le centre-ville d'une grande métropole régionale : diversité des publics, façons d'aller vers, accueil dans un local facilement accessible, actions éducatives et sociales possibles.

### ***Le voyage de Fatoumata***

Ophélie Meyer et l'équipe JAMES

*Vie Sociale et Traitement* n°166, 2<sup>ème</sup> trim. 2025. p. 123-130

Récit d'un voyage migratoire traumatisant effectué par une jeune femme depuis la Guinée jusqu'en France, en passant par le Maroc et les Canaries espagnoles.

### ***Accueil bas seuil***

François Chobeaux

*Sociographe* n°92, déc. 2025. p. 101-107

Que sont et comment fonctionnent des espaces d'accueil dit « à bas seuil d'exigence » ?

Quelles sont les questions à se poser ? En quoi le fonctionnement de ces espaces renvoie à des réflexions globales sur les objectifs suivis par le travail social, et sur la posture des intervenants sociaux ?

### **La lettre d'information de Dynamo International**

Cette association belge porte le « Street workers international network », réseau des travailleurs de rue, avec une dimension internationale. Infos d'ailleurs, de l'Europe, projets, réalisations...

### **La lettre de la DIHAL, n° 17-2025**

Cette lettre s'appuie sur la « Stratégie 2023-2027 » UCSA.

Des infos intéressantes sur le développement des dispositifs Un Chez Soi d'Abord. Avec cependant un point obscur, qui marque les possibles limites ces dispositifs depuis le début : la non-interrogation de la normalité des logements proposés, qui peut être un important frein au désir d'accès puis au maintien dans les lieux. On attend toujours des propositions UCSA qui articulent logement individuel, co-habitation, habitat atypique, et qui prennent en compte les arrêts, les reprises...

### **Programme pour les jeunes en rupture (PJR)**

Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, et Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, 2025

Un intéressant état des lieux institutionnel, et plein de belles idées et de belles pratiques pour changer tout cela. A se demander pourquoi il y a toujours plus de jeunes en rupture. Peut-être parce qu'une plaquette-kit, même très bien réalisée, ne change rien aux politiques publiques ?

### ***Le projet JAMES. Une haute couture punk***

Ophélie Meyer-Tschudy et Nora

*Vie Sociale et Traitement* n°168, p. 89-97

Présentation du dispositif JAMES, un dispositif d'aide à l'insertion destiné à des jeunes en rupture sociale (NEET'S). Il articule la pensée libertaire, l'autogestion, la culture des alternatives sociales, un brin de logique punk, avec la psychothérapie institutionnelle. Et ça marche. Evidemment.

## **LE ROLE DES POLITIQUES MEDICO-SOCIALES DANS LA PRISE EN CHARGE DES JEUNES EN ERRANCE : ENTRE PREVENTION ET PROTECTION SOCIALE**

C'était le titre d'un des thèmes tirés au sort de l'épreuve « Etude critique de dossier » de l'agrégation externe de sciences médico-sociales 2025.

Alors que la question des jeunes en errance ne mérite plus de financement public, elle est devenue un contenu d'enseignement et dévaluation. Chercher l'erreur.

## ***LE PROJET DE RECOMMANDATION DE BONNE PRATIQUE SUR LA PREVENTION SPECIALISEE***

---

Il suit son cours... La septième et dernière réunion du groupe de travail est prévue en mai 2026. Un premier écrit devrait partir au groupe de relecture (dont le réseau Errance), dont les avis seront pris en compte en septembre.

Le document final est prévu pour fin 2026, début 2027.

C'est à suivre sur <https://www.has-sante.fr>.

### ***« DEHORS, ENSEMBLE »***

---

Non, ce slogan n'est pas celui d'une belle initiative de solidarité en construction collective et libératoire vécue entre des ADF (Avec Domicile Fixe. Le terme est de Pedro Meca) et des SDF. C'est seulement le nom d'une nouvelle ligne de produit des vêtements Aigle, qui se lancent dans les vêtements pour chiens.

Proposition : pour chaque manteau pour chien vendu, un sac de couchage et un lot de vêtements outdoor haut de gamme offert par Aigle à un SDF, et l'offre d'une nuit partagée sur les cartons ou en squat pour l'acheteur ?

## ***LE DIPLOME D'UNIVERSITE « ENFANTS ET JEUNES DE LA RUE »2025-2026***

---

« Comprendre les situations des enfants et jeunes vivant en rue ou dans des abris précaires (mineurs isolés/non accompagnés, jeunes en errance) en rupture de vie familiale et en situation d'exclusion sociale, pour agir dans l'interdisciplinarité (médicale, psychologique, sociale, éducative, juridique) avec des méthodes d'accompagnement individualisé : tels sont les objectifs de cette formation de 100 heures, dispensée en interaction constante avec des expériences et pratiques professionnelles multi-pays du Samusocial International et de ses partenaires.

Dispensée à l'université Paris Cité, créée par Xavier Emmanuelli, cette formation s'adresse aux professionnels et futurs professionnels (d'intervention, de coordination, de direction) des secteurs de la protection de l'enfance et de l'action contre l'exclusion en France et à l'étranger. La formation est dispensée en français et est accessible à toute discipline au niveau bac +3 (avec dérogations possibles par le comité pédagogique. Les éducateurs spécialisés sont accueillis avec plaisir), en statut étudiant ou en statut salarié avec financement au titre de la formation continue.

La formation se déroule en distanciel (salle de cours virtuelle), afin de faciliter l'inscription des étudiants ne résidant pas à Paris (résidant dans les autres territoires français et à l'étranger) ».

La formation est répartie en quatre modules de cours qui se dérouleront pour l'année universitaire 2025-2026 aux dates suivantes :

- 9 au 13 février 2026
- 9 au 13 mars 2026
- 13 au 17 avril 2026
- 17 juin 2026 et 9 septembre 2026

Avec soutenance d'un rapport de stage ou d'un mémoire en visioconférence également en novembre 2026.

Clôture des inscriptions le 01/02/2026.

[Programme complet](#)

Renseignements : Delphine Laisney. [d.laisney@samu-social-international.com](mailto:d.laisney@samu-social-international.com)

*Cette formation intègre les acquis du réseau « Jeunes de la rue-Jeunes en errance », qui y sont présentés. Plusieurs professionnelles d'équipes du réseau, éducatrices spécialisées, l'ont suivie avec une grande satisfaction.*

## ***PARLER TOXICO AVEC DES ELUS POLITIQUES***

---

Les hasards de la vie sociale ont permis d'interpeller un député qui, questionné sur « la consommation de drogue chez les jeunes » lors d'un débat public, n'avait eu comme réponse que la stigmatisation des « salles de shoot » et l'affirmation que la dépénalisation du cannabis ouvrirait d'évidence la porte à la surconsommation. Interpellation, discussion, rencontre, et demande de sa part de recevoir un argumentaire lui permettant de faire des propositions dans le cadre du budget de la sécurité sociale (le désormais célèbre PLFSS). Pourquoi ne pas essayer ?

Cet argumentaire, largement réutilisable, a été construit avec Fédération Addiction. Il est très modeste ; il s'agissait de convaincre un parlementaire du Centre-Droite réticent en avançant des propositions acceptables.

*Il y a deux débats nécessaires, politiquement évacués, mais qui seront de plus en plus incontournables : celui sur les salles d'injection et celui sur la dépénalisation. N'en parlons pas...*

*Les propositions qui suivent viennent de la MILDECA, de Fédération Addiction et de TAPAJ.*

- **MILDECA** : *Promotion des actions de soutien aux compétences psychosociales (CPS), développées de manière parcimonieuse en milieu scolaire alors qu'elles font la preuve de leur efficacité en matière de prévention. Elles méritent un réel déploiement national au lieu du seul saupoudrage actuel.*  
*C'est un financement direct MILDECA sur le Fonds de lutte contre les addictions (CNAM).*
- **TAPAJ** : *multiplication des actions de façon à ce que beaucoup plus de CSAPA-CAARUD puisent s'y investir. Et ouverture aux « petites mains » impliquées dans le trafic : guetteurs, permanenciers de lieux de deal...*  
*C'est un financement ARS.*
- **Consultations Jeunes Consommateurs** (CJC. Anciennement Consultations Jeunes Cannabis) : *renforcement des moyens et multiplication des actions.*  
*C'est un financement ARS.*
- *Au regard de l'expérience "Un chez soi d'abord-Jeunes" (DIHAL), ouvrir des appartements ou des petits habitats collectifs sur financement ARS-médicosocial pour des jeunes de majeurs consommateurs avec des équipes pluridisciplinaires pour des pratiques intégrant Réduction des Risques, soins et intégration sociale (une expérimentation très positive a eu lieu à Bordeaux il y a dix ans, soutenue à l'époque par Alain Juppé en tant que maire)*  
**Programme DIHAL** : Financement sur programme 177.  
**Présentation et évaluation Bordeaux**.

*Et un rêve : décloisonner la prévention des addictions pour développer une prévention primaire avec la pédopsychiatrie afin de promouvoir les traitements de la maltraitance et des traumas infantiles. Là il ne s'agit plus seulement de la LFSS, c'est le problème global des fonctionnements et des financements en silos.*

## ***DES QUESTIONS ET PROJETS AU TRAVAIL DANS DES EQUIPES***

---

***Ces informations peuvent permettre le développement de contacts directs entre équipes intéressées.***

**A Nantes**, l'équipe de l'accueil de jour *La R'ssource* poursuit son projet d'équipe de rue multipartenaire.

[larsource@solidarite-estuaire.fr](mailto:larsource@solidarite-estuaire.fr)

**A Lyon**, l'association Alynea prépare une recherche-action participative sur la complexité des parcours et sur les écarts entre les accompagnements globaux des demandes des jeunes travaillables dans le temps long et le fonctionnement morcelé de systèmes de réponses, qui plus est construits sur d'autres temporalités.

[j.leblanc@alynea.org](mailto:j.leblanc@alynea.org)

**A Limoges**, les professionnels du CHRS Augustins-Gartempe travaillent sur un projet d'accueil-

hébergement de longue durée dans la logique des lits de stabilisation, intégrant du collectif...  
[guillaume.debrueres@arsl.eu](mailto:guillaume.debrueres@arsl.eu)

## **LES RENCONTRES NATIONALES 2025 « JEUNES DE LA RUE-JEUNES EN ERRANCE »**

---

Dans un contexte financier très difficile elles viennent d'avoir lieu à Bruxelles les 25-27 novembre, en partenariat avec le Forum-Bruxelles contre les inégalités et avec l'aide de la commune de Saint Gilles, de la Communauté Francophone Bruxelles-Wallonie et de la Loterie Nationale belge.

120 participants, 55 équipes. 20 ateliers. Une conférence sur les troubles de l'attachement. Une table-ronde sur les fins de prises en charge. Une conférence gesticulée sur les politiques de jeunesse. Un Forum des équipes. L'équipe française de la recherche universitaire européenne Responsive au grand complet pour présenter ses derniers travaux. Des intermèdes slamés... Un grand cru ! Les Actes sont déjà en préparation.

## **LA REFORME DU FINANCEMENT DES CHRS**

---

*Lu dans la Lettre d'information n°18-2025 de la DIHAL*

« L'année 2025 a permis de faire avancer plusieurs aspects de ce chantier majeur de transformation profonde de l'action publique : la préparation du cadre juridique, la modélisation de l'équation tarifaire, les documents budgétaires, les indicateurs pertinents pour assurer un meilleur pilotage, la formalisation du référentiel de l'accompagnement social, l'outillage numérique des process, la contractualisation.

La réforme n'a finalement pas été inscrite au projet de loi de finances 2026 déposé à l'Assemblée nationale en raison des trop grands risques techniques et politiques entourant ce projet de loi, le contexte d'incertitude ne permettant pas de se projeter sur un calendrier de mise en œuvre clair et sécurisé pour l'ensemble des acteurs, au sein de l'État comme dans les structures.

L'entrée en vigueur de la dimension juridique de la réforme, et donc le passage de la tarification à la dépense à la tarification à la recette, s'en trouvent donc différés, mais les autres chantiers structurants seront progressivement déployés en 2026 (système d'information, référentiel d'accompagnement, cadre de pilotage).

Ce délai permettra de faire aboutir les travaux sur le modèle d'allocation (équation tarifaire) et de consolider le cadre juridique de la nouvelle tarification ».

## **DES RENDEZ-VOUS LOCAUX ET NATIONAUX**

---

**Le 19 janvier 2026 à Nanterre**, une étape importante de la recherche universitaire européenne Responsive, centrée sur le rôle central des personnes accompagnées dans la transformation du travail social. Présentation des productions co-crées par les personnes accompagnées, les professionnels et les chercheurs. Des initiatives et outils produits par des collectifs, associations, institutions... seront également présentés.

Contact : Anna Rurka, référente du projet France. [anrurka@parisnanterre.fr](mailto:anrurka@parisnanterre.fr)

**Le 29 janvier 2026 à Strasbourg.** Journée d'étude organisée par la Maison des Adolescents sur les dispositifs BRICKS et JAMES en tant qu'initiatives innovantes de remobilisation. Cela porte sur les jeunes en errance et les jeunes en « refus scolaire anxieux ».

Contact : Bertille Valroff. [bval@maisondesados-strasbourg.eu](mailto:bval@maisondesados-strasbourg.eu)